



Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H Communauté de communes Terres d'Argentan

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune Version du 15/05/2025



Saint-Pierre-la-Rivière



- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural Protection souple

- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages
- ou des faubourgs des bourgs importants
- UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver

- Ap : Secteur agricole à protéger pour des raisons écologiques ou paysagères Ai : Secteur agricole inconstructible

Sources : Cadastre DGI, IGN© BD-TOPO